

Sigurbafudayt  
23. Apr. 83



Paris le 20 avril 1883.

R

Monsieur le Ministre

La Confédération suisse, appelée, aux termes de la loi de 1872 sur les chemins de fer, à "améliorer le plus possible les jonctions avec l'Italie et la mer Méditerranée," continue à vouer un intérêt tout particulier à la question du percement du Simplon.

Votre Excellence m'excusera, si je me permets, en raison de l'importance de cette oeuvre internationale d'exposer brièvement la situation actuelle de l'entreprise dans les trois pays intéressés:

En 1877 et 1878 la Compagnie du chemin de fer du Simplon, actuellement fusionnée avec celle de la Suisse occidentale, a fait un premier ensemble d'études détaillées du Tunnel du Simplon; ces études ont été rendues publiques et communiquées aux Gouvernements de Suisse, de France et d'Italie. En même temps, les travaux de la section septentrionale de la ligne étaient arrivés jusqu'à l'entrée du Tunnel projeté. De plus, la loi fédérale du 22 août 1878 allouait une subvention de 1 1/2 millions au chemin de fer alpin à construire à l'occident de la Suisse, en même temps qu'une somme égale était attribuée à la ligne du Gothard.

D'autre part, la Compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale a remporté

BAR

21 Dodis



et confirmé, en 1881, lors de la fusion avec la Compagnie du Simplon, son engagement de fournir une subvention de cinq millions au moins. La Compagnie croit, d'ailleurs, pouvoir compter sur l'appui pécuniaire des Cantons qui, par leur position géographique, sont intéressés à l'entreprise du Simplon.

Celle est la situation en Suisse.

En ce qui concerne l'Italie, M. Kern a fait connaître à l'un de vos prédécesseurs, par dépêche en date du 22 avril 1880, que la Chambre des Députés italienne avait classé la ligne d'accès méridionale, de Gozzano à Domo d'Ossola, dans la catégorie des chemins de fer pour lesquels l'Etat paie les neuf dixièmes du coût total, laissant à la charge des provinces et des communes seulement le dernier dixième; et ajoutant que le Gouvernement du Roi avait fait savoir au Conseil fédéral, "qu'en principe, il ne serait pas éloigné d'entrer en négociation avec la Compagnie pour la concession, en sa faveur, de la partie de la galerie du Simplon située sur territoire italien... et qu'il ne se refuserait pas à disposer de la ligne d'accès à la galerie pour l'époque où celle-ci serait terminée, afin d'assurer la jonction du réseau suisse avec le réseau italien."

Depuis cette époque, la construction de la ligne de Domo-d'Ossola à Gozzano et Novare a été commencée; les travaux avancent, il est vrai, assez lentement, d'autre part, des études très complètes, dues à l'initiative

du Conseil provincial et de la Chambre de Commerce de Milan, ont été faites pour la ligne qui devra se diriger, sur la rive droite du Lac Maggiore, du Simplon sur Milan par Stresa et Arona; l'exécution de cette ligne se liera intimement au percement du grand tunnel.

Le 20 janvier dernier, dans une réunion tenue à la Chambre de Commerce de Milan, les délégués des Comités italiens ont décidé de transmettre à leur gouvernement les nouvelles études faites par la Compagnie du Simplon, et pris la résolution d'appuyer à Rome les démarches de celle-ci.

Enfin en ce qui concerne la France, sans insister sur une première proposition faite le 20 juin 1870 au Corps Législatif en vue d'allouer 40 millions au Simplon, il me sera permis de rappeler que, le 7 avril 1873, 123 membres de l'Assemblée Nationale demandèrent une subvention de 48 millions, et que cette proposition fut renvoyée le 28 Mai 1874 à l'examen de M. M. les Ministres des Finances et des Travaux Publics à la suite d'un rapport de M. Lézanne constatant " que la percée du Simplon est une œuvre qui intéresse à la fois la France, l'Italie et la Suisse."

Sans m'arrêter ici aux vœux nombreux et réitérés émis en faveur du Simplon par plusieurs Conseils Généraux ou Chambres de Commerce, notamment à Paris, Rouen, Bordeaux & Besançon, et sans énumérer en détail

les publications et rapports de divers particuliers et de Commissions parlementaires ou extra-parlementaires, Votre Excellence me permettra d'invoquer ces manifestations assurément sérieuses de l'opinion publique française.

Quelques mois après la remise par M. Kern de sa dépêche précitée du 22 avril 1880, 109 Membres de la Chambre des Députés demandèrent en faveur du Simplon une subvention de 5 millions pendant dix ans; cette proposition en fit naître une autre munie de 27 signatures à l'effet d'obtenir l'ajournement de toute décision jusqu'après une étude complète du passage du Mont Blanc. Par un vote préliminaire du 8 Mars 1881, ces deux propositions furent renvoyées à une Commission spéciale de onze membres, dont le rapport, déposé en juillet suivant, concluait à inviter le Gouvernement de la République, « à faire étudier dans un bref délai, le projet d'une nouvelle ligne internationale à travers les Alpes et spécialement par le Mont-Blanc ». La Chambre, dont les pouvoirs expiraient au moment même où ce rapport fut déposé, n'eut pas à statuer sur ces conclusions. Au point de vue parlementaire, la question se trouve donc replacée dans la même situation qu'à l'époque de la remise de la dépêche d'avril 1880 par M. Kern à M. le Ministre des affaires étrangères. Il convient cependant de rappeler le fait qu'au printemps de l'année dernière, l'un de vos prédécesseurs a chargé un spécialiste,

Le Conseil fédéral me charge de remettre à  
 Votre Excellence, qui les trouvera sous ce pli, trois  
 collections des plans, profils, devis, cartes & mémoires  
 élaborés par la Compagnie des chemins de fer de la  
 Suisse occidentale & du Simplon. Le Conseil fédéral  
 serait heureux que le Gouvernement de la République,  
 après avoir pris connaissance de ces documents,  
 voudrait bien formuler son opinion à leur sujet &  
 lui faire connaître quelle attitude la France a  
 l'intention d'adopter pour l'exécution du projet  
 du Simplon.

Je me mets à l'entière disposition de Votre  
 Excellence pour lui fournir verbalement, dans la  
 mesure de mes attributions et de mes compétences,  
 les informations complémentaires qu'Elle pourrait  
 désirer en vue du but à atteindre, et j'ai l'honneur  
 de vous renouveler, Monsieur le Ministre les assu-  
 rances de ma très haute considération.

Le ministre  
 de la Confédération suisse.

(signé) Lardy

Pour copie conforme.

Paris, le 20 avril 1883.



39

Bundesrat vom 4. Jan. 1884